

Association Loi 1901

Philippe Prince, Président

jeunesparisiensdeparis@laposte.net

CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION « JEUNES PARISIENS DE PARIS » AU PROJET DE RENOVATION ET DE MODERNISATION DU PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES A PARIS 15^{ème} ARRONDISSEMENT, ISSY-LES-MOULINEAUX ET VANVES (2 pages).

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'enquête publique sur le projet de modernisation du Parc des Expositions de la Porte de Versailles a pour objet trois demandes de Permis de Construire sur les communes de Paris, Issy-les-Moulineaux et Vanves, demandes déposées par la société Viparis, exploitant du Parc des Expositions.

Après avoir consulté le dossier d'enquête publique, je constate d'une façon générale que les éléments cités ci-dessous, rendent peu compréhensible la lecture de ce dossier et partage à ce propos, le point de vue du Préfet de Région Ile de France dans son avis rendu le 30 décembre 2014 (document annexé à l'enquête publique).

A savoir :

- *La présentation des impacts segmentés en trois Permis de Construire,*
- *La présence de nombreux tableaux (parfois tête-bêche),*
- *L'absence de schémas, de plans, de photographies, et de localisation sur une carte des monuments historiques cités et proches des projets urbanistiques.*

Tout d'abord, j'attire votre attention sur le fait qu'il manque de nombreuses réponses aux interrogations concernant les aménagements envisagés dans les phases 2 et 3 :

- le nombre de places de parking retenu (en hauteur ? en sous-sol ?),
- la localisation des accès et des sorties des véhicules stationnés dans ces parkings,
- la protection de l'Environnement : à titre d'exemple, je ne trouve pas d'information relative à la pollution des sols, la géotechnique et les paysages,
- la sauvegarde des milieux naturels : le tableau d'inventaire est incomplet ; à titre d'exemple, il ne traite pas du cas du « moineau domestique » impacté par ces projets et je ne trouve pas les mesures envisagées pour protéger cette espèce qui présente un enjeu patrimonial pour Paris.

Par ailleurs, je suis stupéfait qu'aucune projection de vues panoramiques sur Paris, depuis le haut du pavillon 7 par exemple, ne soient jointes à l'enquête publique, alors que le projet prévoit la pose de panneaux publicitaires sur le toit du pavillon 6 qui culmineront à 37 mètres, ce qui modifiera de façon majeure les vues (problème qui serait majoré si l'Immeuble de Grande Hauteur Tour Triangle devait être construit).

Je tiens à rappeler que le « Collectif contre la Tour Triangle » (dont l'Association JEUNES PARISIENS DE PARIS fait partie) a déposé deux recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris (l'un contre la révision simplifiée du PLU sur la partie « Petit Parc », l'autre contre la modification du PLU sur la partie « Grand Parc »), les études soumises au public dans le cadre de cette enquête faisant abstraction des conséquences juridiques, celles-ci pouvant « bloquer » durablement, sinon définitivement, toute évolution urbaine du Parc des Expositions.

Enfin, je constate que le projet Tour Triangle est très présent sur les documents portés à la connaissance du Public dans cette enquête comme si ce projet avait obtenu les autorisations administratives nécessaires (ce qui à ce jour n'est pas le cas).

De toute évidence, cette enquête devrait tenir compte de deux hypothèses :

- Hypothèse 1 : projet sans la Tour Triangle,
- Hypothèse 2 : projet avec la Tour Triangle (soit environ, 90.000m² de bureaux).

Dans le cas de l'hypothèse 2, je m'interroge sur la pertinence de voir construire un nouveau bâtiment de bureaux de 1.500 m² (PC2) dans le Parc. A ce propos, un parking supplémentaire est-il prévu pour le personnel ? ; Si c'est le cas, je voudrais connaître le nombre de places de parkings prévu et s'il s'agit de parkings sous-terrain, ainsi que l'emplacement des accès et des sorties des véhicules.

En lieu et place du projet Tour Triangle, je propose que le projet du complexe hôtelier prévu sur l'emplacement du Hall 6, soit déplacé sur le terrain dégagé du Hall 1, emplacement prévu initialement pour accueillir le bâtiment Tour Triangle : cet emplacement le long de l'avenue Ernest Renan est tout à fait adapté à l'activité commerciale d'un hôtel de moyenne catégorie et de moyenne capacité ; celui du hall 6 en vis-à-vis de la place de la Porte de la Plaine, à proximité des bretelles d'accès du périphérique et en concurrence directe de l'hôtel Mercure (4*), semble tout à fait inadapté (embouteillages chroniques, paralysie récurrente du secteur de la Porte de la Plaine).

Compte tenu de l'impact environnemental d'un immeuble de grande hauteur culminant à 180 mètres, il est nécessaire que des études d'impacts analysent les retentissements réciproques des différentes opérations immobilières envisagées sur le parc des expositions (celles concernant le « Petit Parc » et celles concernant le « Grand Parc »). En effet, de telles opérations immobilières (Tour Triangle comprise) pourraient « figer » durablement, voire définitivement, tout projet d'évolution urbanistique du site (règles des gabarits enveloppe...) : or, la vocation commerciale du Parc des Expositions est avant tout, l'organisation de grandes foires et de grands salons, détenant le leadership européen (plus gros contributeur en termes de redevances pour la Ville de Paris ; préconisations de l'audit réalisé en 2009 par la société KPMG à la demande de la Ville de Paris).

Pour conclure, je constate à regrets que les études et documents portés à la connaissance du Public n'apportent pas tous les éléments nécessaires à la compréhension de ce dossier de modernisation du Parc des Expositions. C'est pourquoi, je conteste la recevabilité de cette enquête publique et sollicite la programmation d'une nouvelle enquête publique.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes meilleures salutations.

Philippe Prince

Président Jeunes Parisiens de Paris